



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 15 Votants : 17

L'an deux mille vingt-quatre le trois juin, le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mai 2024.

PRÉSENTS : Laurent DOLCEMASCOLO, Patricia LACHAMP, Jean-Louis ROUVIDANT, Christian ROBIN, Daniel MAURIN, Sylvette MARECHAL, Richard PONCEPT, Grégory COINTE, Cédric DAUDUIT, Anthony BOURBONNAUX, Patricia MONTAGNIER, Stéphanie YVERNAULT, Cindy FOUR, Héloïse FERRIER.

Ont donné procuration :

Mme Nicole MARQUES à Elisabeth BRUSSAT
Mme Sophie CARRE à Laurent DOLCEMASCOLO

Absents :

Céline DESSIMOND, Rémi CHABANAT

Secrétaire de séance : Héloïse FERRIER

DELIBERATION
Bail 6 bis Les Flanades Place Saint David's
N°2024/06/41

Objet : Autre domaine de compétences des communes

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le local commercial communal situé 6 Bis Les Flanades Place Saint David's est vacant et afin de pouvoir le louer, Madame le Maire demande que soit défini le montant du loyer qui sera appliqué.

Madame le Maire propose un loyer mensuel de 400€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- de fixer le montant du loyer mensuel du logement situé au 6bis Les Flanades Place Saint David's à la somme de 400€. Ce loyer sera réglé au 5 de chaque mois au Trésor Public.
- que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de

AR ~~Président~~ Maire, en présence des membres de l'INSEE,

063-216302653-20240603-20240641-DE
Reçu le 05/06/2024



- d'autoriser Madame le Maire à signer un bail de location pour ce logement ci-dessus désigné

Pour extrait conforme, fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, au registre sont les signatures.

Fait à Orléat, le 03 juin 2024

Le Maire
Elisabeth BRUSSAT

AR Prefecture

063-216302653-20240603-20240641-DE
Reçu le 05/06/2024